

Le 2 décembre 2024 à l'occasion de l'inauguration du CGF Bloc 2, la Directrice Générale des finances publiques, Amélie VERDIER a convié l'ensemble des partenaires sociaux à un échange informel lors de sa visite dans les locaux du SFACT, avenue de Concyr (La Source). Toutes les Organisations Syndicales de la DRFIP ont été invitées à s'exprimer. La DGFIP a, par la suite, répondu à certaines problématiques évoquées.

La CFTC DGFIP Loiret, qui met l'humain au cœur de son action, a souhaité attirer l'attention de la Directrice Générale sur l'état d'esprit des agents de la DGFIP et en particulier de la DRFIP du Loiret.

L'analyse des résultats de l'observatoire interne, du TBVS et du DUERP qui, chaque année, voit la part des RPS augmenter, traduit un signal fort de détérioration plus importante que la moyenne nationale des items qui définissent généralement les qualités reconnues aux agents de la DGFIP :

- l'état d'esprit des équipes ;
- l'optimisme et la motivation au travail
- la satisfaction d'appartenir à l'administration fiscale ou au MEFSIN.

On observe en parallèle la montée en puissance :

- du sentiment d'être laissé pour compte dans le changement de la DGFIP et de ne pas être reconnu à sa juste valeur ;
- du sentiment de perte de cohésion dans les unités de travail.

**La CFTC DGFIP Loiret a demandé quelle est l'analyse de la Directrice générale sur ce constat et quelles sont les mesures qu'elle compte mettre en œuvre pour inverser cette tendance.**

- ➔ **La Directrice Générale n'a pas répondu à ces questions. Cependant, elle constate un paradoxe entre le baromètre de satisfaction externe qui témoigne de la confiance des usagers en l'administration fiscale et le baromètre interne dont les résultats ne sont pas satisfaisants.**

Pour la CFTC DGFIP Loiret, ce mal-être a des origines multiples :

- Economiques (absence de revalorisation du point d'indice).

- ➔ **Sur ce sujet, la Directrice Générale a rappelé la signature de l'accord de la revalorisation indemnitaire du 06/05 négocié avec les organisations syndicales portant sur la somme allouée de 550 € brut. 330 € brut à partir du 1er janvier 2024 et 220 € brut à partir de janvier 2025, pour tous les agents.**

lien : <https://ulyse.dgfip/53165-nouvel-accord-unanime-la-dgfip-sur-la-revalorisation-indemnitare>

- Sociales – manque d'attractivité de la DGFIP , fonctionnaire bashing dans notre société et manque de reconnaissance de la valeur du travail des agents de la DGFIP dans un contexte de suppression d'emploi constante.

- ➔ **La Directrice Générale a précisé que la DGFIP n'a pas vocation à être plus exemplaire que les autres administrations et que les réductions d'effectif devraient être faites en fonction des possibles. Pour l'avenir, elle a souligné que des redéploiements d'effectifs seraient opérés vers les missions de Contrôle Fiscal ainsi que des services informatiques. Aussi, la direction générale compte sur l'apport des contractuels qui pourront s'ils le souhaitent passer les concours DGFIP.**

- Projection sur l'avenir des agents à très court terme et déficit de communication sur les nouvelles missions.  
La CFTC DGFIP Loiret a cité, par exemple la RGP qui suscite beaucoup d'inquiétude de la part des agents en poste dans les SGC. Dans notre direction, un groupe de travail de présentation aux organisations syndicales est prévu le 16/12. **Lors de l'audience, la CFTC DGFIP Loiret a demandé si cette modalité de communication pourrait s'étendre sur le territoire national.**

- ➔ **La Directrice Générale a rappelé, qu'en ce qui concerne la RGP, la personne responsable est celle qui assume la responsabilité du service. Le responsable doit avoir fait preuve de manquements importants. Toutes les directions vont réunir des groupes de travail sur le sujet afin de clarifier le sujet et apporter des réponses aux agents qui s'inquiètent des conséquences de la RGP. Elle a aussi fait part de la nécessité de prévoir des phases d'appropriation des agents lors de changements de process ou l'ajout de nouvelles missions.**

- Organisation du travail. Sur ce sujet, le télétravail et les outils numériques sont appréciés des agents et sont perçus de manière fortement positive. Cependant, les indisponibilités informatiques et le nouveau moteur de recherche couplé à DOCAD ne permettent pas d'accéder à l'information pertinente de manière optimale.  
**La CFTC DGFIP Loiret a demandé où en est la DGFIP quant à l'application de la note ministérielle sur le télétravail.**

→ **La Directrice Générale a précisé que, pour le moment, aucun changement dans le protocole de télétravail n'était prévu. Elle a réaffirmé que le télétravail permet une meilleure adéquation entre vie professionnelle et vie privée de l'agent mais ne doit pas impacter le fonctionnement du service. Il n'existe à l'heure actuelle aucune règle qui diffère du protocole TT mis en ligne sur Ulysse.**

- Collectif de travail. Les agents sont unanimes et constatent une dégradation du collectif de travail. Sur ce sujet, Madame Godard Devaujany, directrice sur le département, a permis la mise en place de moments de convivialité pour consolider ce collectif. Cette mesure a été très appréciée par les agents.

**La CFTC DGFIP Loiret a demandé à la DGFIP ce qu'elle envisageait pour répondre collectivement aux souhaits des agents en la matière et endiguer la hausse constante des RPS.**

→ **La Directrice Générale n'a pas répondu.**

La CFTC a demandé quelles seront les mesures que la DGFIP souhaite mettre en œuvre pour permettre aux agents de retrouver du sens dans leurs missions quotidiennes pour ne pas subir les réformes (exemple de GMBI entre autres).

→ **La Directrice Générale n'a pas répondu non plus mais a précisé qu'il convenait de souligner l'implication des agents dans la mise en place de GMBI. Les problèmes relatifs à cette application ne sont pas encore résolus (en 2024 sont apparues les erreurs en matière de Taxes Locaux Vacants et Taxe Habitation Locaux Vacants.)**

**Concernant la suppression des ponts naturels :**

→ **Madame Verdier a rappelé que les agents de la DGFIP conservent la journée d'autorisation d'absence exceptionnelle et compte sur les cadres de proximité pour organiser le service au mieux sur cette période. Elle a précisé qu'elle ne reviendra nullement sur ce point car la notion de pont naturel n'existe pas.**

La Directrice Générale des finances publiques a dit en préambule qu'elle était très attachée au dialogue social. Cependant, la CFTC DGFIP Loiret regrette le formalisme des réponses apportées et le temps imparti trop restreint pour échanger de manière approfondie.